

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 octobre 2022 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 6 octobre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Députée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Député de la Commune d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Député de la Communauté de Communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Députée du Grand Lyon-Givors
Mme FAVRE-BAC Lisa	Députée de la Commune de Pélussin
M. GONON Christophe	Député de la Commune de Tupin-et-Semons
Mme MAZOYER Martine	Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Députée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Député de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Députée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Député de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. RAULT Serge
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À M. CORVAISIER Robert
M. MANDON Emmanuel	À M. ZILLIOX Charles
M. MARION Philippe	À M. THOMAS Luc
M. MASSARDIER Alexandre	À Mme ROBIN Christine
M. POLETTI Jean-Louis	À Mme FAVRE-BAC Lisa

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Députée du Conseil régional
Mme FAYOLLE Sylvie	Députée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Députée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 12 OCTOBRE 2022

Charles ZILLIOX accueille les participants. Il remercie Monsieur le Maire de Colombier, Jean-Paul VALLOT, qui assiste à la réunion, pour l'accueil de la réunion sur sa commune.

Christine ROBIN est désignée secrétaire de séance.

Avant de passer à l'étude des points à l'ordre du jour, Charles ZILLIOX informe que cette semaine, il est allé recevoir en Haute-Savoie le diplôme remis au Parc du Pilat, reconnu comme Territoire Engagé pour la Nature, en présence de la directrice adjointe de la DREAL et du vice-président à la Région, Thierry KOVACS.

1 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU BUREAU DU 6 JUILLET ET DU 14 SEPTEMBRE 2022

Ces comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

2 – APPROBATION DE COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

- Comité de pilotage Agriculture durable du 6 septembre 2022 : Valérie PEYSSELON revient sur les principaux points abordés lors de cette réunion : validation de la candidature PAEC, projet de sensibilisation sur le pastoralisme, projet toits ressources. Sur ce dernier point, une réunion a eu lieu entre plusieurs partenaires techniques. Un technicien du Département, spécialiste de ces questions s'est proposé pour travailler sur ce sujet. Un agent de la chambre d'agriculture peut proposer ses services pour donner des informations aux agriculteurs qui souhaitent en savoir plus sur les panneaux photovoltaïques.

Par ailleurs, la restitution des travaux menés par deux stagiaires en 2022 dans le cadre du projet « Be creativ » aura lieu le 23 novembre à 18h la salle Saint-Jean à Pélussin. Les membres du Bureau sont invités à y participer. Pour rappel, BE CREATIV est un programme de recherches porté par l'INRAE pour accompagner les agriculteurs à progressivement ne plus utiliser de pesticides. Le Pilat est un des territoires de recherche de ce programme et il a été décidé de travailler plus spécifiquement en lien avec les arboriculteurs et viticulteurs. Deux stagiaires ont travaillé sur ce sujet en 2022.

- Commission Biodiversité et eau du 8 septembre 2022 : Christine ROBIN présente les points abordés lors de cette réunion. Saint-Chamond est candidate au programme TEN. La Commune met en place des actions sur les espaces naturels et urbains. Le travail sur l'évaluation de l'évolution de la biodiversité du Pilat a été présenté.

La Commission Biodiversité et eau, à chaque fois qu'elle se réunit, sollicite la publication d'un article dans la presse pour faire parler de la biodiversité.

Le 1/4 d'heure nature a été consacré à comment végétaliser la commune durablement. Ce document pourra être partagé.

Charles ZILLIOX ajoute que l'idée de rendre compte de ce que fait le Parc, dans la presse est bonne. C'est une vitrine pour mettre en avant les actions du Parc et le faire connaître.

- Sous-commission Agriculture du 12 septembre 2022 : Valérie PEYSSELON fait état des sujets évoqués lors de cette réunion : la candidature PAEC et le budget MAEC. La programmation budgétaire 2023 autour des questions agricoles a été présentée et un zoom sur 3 projets a été fait : sensibilisation au pastoralisme, Be creativ et toits ressources.

Lucien BRUYAS demande si le Parc est au courant du projet visant à faire remonter l'eau du Rhône pour permettre plus d'irrigation

Sandrine GARDET lui répond que nous avons eu deux réunions techniques à ce sujet avec les EPCI (VCA et CCPR) et les Chambres d'Agriculture . Une étude est en cours. Vienne Condrieu Agglomération finance la Chambre d'agriculture du Rhône pour aider les agriculteurs dans leur réflexion s'agissant notamment de la gestion de l'eau. Un même accompagnement pourrait être fait par la Chambre d'agriculture de la Loire en lien avec la Communauté de communes du Pilat rhodanien.

Charles ZILLIOX s'interroge pour savoir si c'est une solution d'avenir.

Lucien BRUYAS répond qu'il y a deux solutions : soit faire remonter l'eau du Rhône, soit empêcher qu'elle

descende.

Robert CORVAISIER ajoute que ce n'est pas aussi booléen. Une solution précise n'existe pas, il y en a certainement plusieurs autres.

Charles ZILLIOX souligne que c'est un sujet de fond avec une politique à définir dans le Parc.

Robert CORVAISIER précise qu'il faut travailler en amont et ne pas attendre d'avoir une vraie problématique. Le travail dans l'urgence n'est pas la bonne solution.

Charles ZILLIOX rappelle l'importance d'être au clair sur la réglementation.

Serge RAULT rajoute que la définition des besoins est également importante.

Lucien BRUYAS indique que pour les retenues collinaires, les installations ont bénéficié de subventions et au bout de 10 ans, elles ne servent plus.

Charles ZILLIOX pense que la nappe du Rhône doit aussi être préservée.

Robert CORVAISIER ajoute que l'eau c'est aussi un cycle qu'il faut suivre.

Sandrine GARDET propose de clore le débat en précisant que d'autres structures travaillent sur l'eau comme le Syndicat des 3 rivières et qu'il faut aussi les associer à cette réflexion. Le Parc a eu une stagiaire pendant 6 mois qui a travaillé sur ces questions d'eau et d'agriculture. L'eau est aussi un sujet abordé dans la stratégie d'adaptation au changement climatique.

Plusieurs élus demandent à ce que le Syndicat des 3 rivières puisse intervenir lors d'une réunion.

- Commission Évaluation et Révision de la Charte du 12 septembre 2022 : Sandrine GARDET rappelle que cette réunion a été dédiée à la présentation par le Bureau d'étude de l'évaluation finale de la Charte et des 7 défis à relever dans le cadre de la future charte qui ont émergé suite aux Grands Cafés et au travail d'évaluation. Ces défis ont depuis été présentés en comité syndical le 21 septembre et mis en discussion lors de la réunion du comité syndical le 5 octobre.

Serge RAULT trouve que les ateliers de travail organisés lors de la dernière réunion du comité syndical ont été intéressants.

Valérie PEYSSELON souhaiterait avoir une synthèse de ce qui a été fait pour pouvoir la présenter à son conseil municipal, pour que les élus puissent assimiler les enjeux au fur et à mesure.

Sandrine GARDET répond qu'il va y avoir 3 ateliers d'écriture auxquels tous les élus des conseils municipaux seront invités : 25 octobre à Pélussin, 21 novembre à Saint-Paul-en-Jarez et 13 décembre à Bourg-Argental. Les informations collectées lors de la dernière réunion sont en train d'être reprises. Elles feront l'objet d'une synthèse diffusée aux élus.

Charles ZILLIOX rappelle l'importance de communiquer sur ce qui a été fait lors des dernières réunions du comité syndical.

Charles ZILLIOX fait état de l'actualité des derniers et prochains jours. Lors d'une réunion APARA, il a échangé avec le vice-président Thierry KOVACS. Une convention cadre entre la Région et l'ensemble des Parcs sera signée d'ici la fin de l'année. Elles se déclineront en une convention avec chaque Parc.

Charles ZILLIOX a également participer à la séance d'inauguration de la ferme photovoltaïque à Saint-

Romain-en-Gal.

Un rendez-vous avec la Préfète de la Loire, pour finaliser la concertation sur la carrière aura lieu la semaine prochaine.

Charles ZILLIOX participera à l'inauguration de la salle « Serge Malfois » dans les locaux du Syndicat mixte du Pays du Gier et également des panneaux GR7 en gare de Saint-Chamond.

3 – DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET ÉLECTION

Charles ZILLIOX propose d'arrêter à 7 le nombre de vice-présidences. Il propose de définir comme suit les délégations de chaque vice-présidence, qui feront l'objet de la prise d'un arrêté de délégation de fonction.

- 1^{ère} vice présidence en charge des finances, de l'énergie, du climat et de la mobilité
- 2^e vice-présidence en charge de l'économie de proximité
- 3^e vice-présidence en charge de l'agriculture et de la forêt
- 4^e vice-présidence en charge de l'éducation, de la sensibilisation et des actions culturelles,
- 5^e vice-présidence en charge de l'eau et de la biodiversité
- 6^e vice-présidence en charge de de la coopération avec les Villes Portes
- 7^e vice-présidence en charge du tourisme et des loisirs ainsi que de l'appropriation de la charte par le grand public

Nathalie DEHAN, Robert CORVAISIER, Lisa FAVRE-BAC et Christine ROBIN soulignent que la 1^{ère} délégation est extrêmement large avec à la fois les finances, et aussi le climat et la mobilité qui sont des sujets à enjeu fort.

Sur la mobilité, Charles ZILLIOX précise que c'est une compétence régionale et que les communautés de communes ont conventionné avec la Région, sauf pour SEM et VCA qui sont depuis déjà plusieurs années Autorité Organisatrice de Mobilité. Le Parc regrette beaucoup d'avoir été mis sur le banc de touche.

Sandrine GARDET indique que de ce fait le Parc n'a plus de chargé de mission « mobilité ».

Luc THOMAS confirme que la mobilité reste très limitée dans le cadre de sa délégation, même si des actions subsistent comme le prêt de vélo à assistance électrique et le service d'autopartage à Pélussin, ainsi que le suivi de 6 groupes d'autopartage entre particuliers.

Robert CORVAISIER rappelle que la problématique énergie et climat est prioritaire au vu des enjeux actuels et futurs. La mobilité doit aussi être envisagée selon l'aspect énergétique. Le soufflet est en train de retomber avec les choix faits par la Région et les communautés de communes.

Lisa FAVRE-BAC ajoute qu'en effet ces deux sujets sont extrêmement importants. Il serait mieux qu'une personne soit dédiée à l'énergie et au climat. Les chantiers qui arrivent sont énormes.

Charles ZILLIOX propose de répartir la tâche ou de faire 2 commissions pour répartir le travail, et d'autres élus peuvent aussi prendre le relais sur ces questions pour les porter.

Jean-Philippe PORCHEROT indique qu'au sein de sa commission, c'est ainsi qu'il a travaillé. Certains élus sont référents de dossier en particulier.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe à sept le nombre de vice-présidents.

Le Président demande aux membres du Bureau s'ils veulent voter à bulletins secrets. Le nombre requis (1/3 des membres) n'est pas atteint. Aussi, le scrutin se fera à main levée.

Il est ensuite procédé à l'élection pour chacune des vice-présidences.

• 1^{ère} vice-présidence :

Le Président indique avoir reçu la candidature de Luc THOMAS

Aucune autre candidature n'est déposée en séance.

Luc THOMAS est élu par 25 voix et 3 abstentions.

• 2^e vice-présidence :

Le Président indique avoir reçu la candidature de Virginie BONNET-FERRAND

Aucune autre candidature n'est déposée en séance.

Virginie BONNET-FERRAND est élue par 27 voix et une abstention.

• 3^e vice-présidence :

Le Président indique avoir reçu la candidature de Valérie PEYSSELON

Aucune autre candidature n'est déposée en séance.

Valérie PEYSSELON est élue à l'unanimité.

• 4^e vice-présidence :

Le Président indique avoir reçu la candidature de Jean-Philippe PORCHEROT

Aucune autre candidature n'est déposée en séance.

Jean-Philippe PORCHEROT est élu à l'unanimité

• 5^e vice-présidence :

Le Président indique avoir reçu la candidature de Christine ROBIN

Aucune autre candidature n'est déposée en séance.

Christine ROBIN est élue à l'unanimité.

• 6^e vice-présidence :

Le Président indique avoir reçu la candidature de Bernard CHAMPANHET.

Aucune autre candidature n'est déposée en séance.

Bernard CHAMPANHET est élu à l'unanimité.

• 7^e vice-présidence :

Le Président indique avoir reçu la candidature de Martine MAZOYER

Aucune autre candidature n'est déposée en séance.

Martine MAZOYER est élue à l'unanimité.

- *****

L'ordre du tableau résultat de ces élections est le suivant :

- 1^{er} Vice-président : Luc THOMAS
- 2^e Vice-présidente : Virginie BONNET-FERRAND
- 3^e Vice-présidente : Valérie PEYSSELON
- 4^e Vice-président : Jean-Philippe PORCHEROT
- 5^e Vice-présidente : Christine ROBIN
- 6^e Vice-président : Bernard CHAMPANHET

- 7^e Vice-présidente : Martine MAZOYER

Martine MAZOYER rappelle que concernant la Charte, il y a en effet un défi qui est l'appropriation de la Charte. Pour le tourisme, elle tient à remercier Bernard CHAMPANHET pour tout le travail mené sous sa vice-présidence dans le cadre notamment d'Avenir Montagne Ingénierie .

Charles ZILLIOX ajoute que concernant la révision de la Charte, il est important de travailler en présentiel. En comité syndical, on peut acter le fait que lorsqu'il n'y a que des délibérations, la visioconférence sera privilégiée et si un travail en particulier est nécessaire, alors le présentiel sera retenu.

Les membres du Bureau conviennent qu'il s'agit d'une bonne solution.

4 – DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES PROJETS PORTÉS PAR LE PARC

4.1 Mutualisation d'un poste de géomaticien avec d'autres Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes – Année 2023

Sandrine GARDET présente ce dossier.

Après l'avoir testé en 2021, les Parcs du Vercors, Haut-Jura, Volcans d'Auvergne, Livradois-Forez, Massif des Bauges et Pilat ont décidé de poursuivre la mutualisation d'un poste de géomaticien sur la période 2022-2024. Ce poste de géomaticien relève de l'effectif du Parc du Pilat (la personne est contractuelle) et est hébergé par le Parc du Vercors.

Ce poste permet :

- de veiller à la performance et à la sécurisation du serveur mutualisé qui héberge les applications Web de chacun des Parcs.
- de faire monter en compétence les informaticiens des Parcs dans l'usage de solutions de géomatique sous logiciel libre, souvent utilisées pour le partage des données avec le grand public,
- d'améliorer la dynamique de réseau entre les Parcs.
- de faire faire un bon en avant technologique en matière de géomatique à plusieurs Parcs.
- de proposer un accès simple et rapide à une personne en capacité d'apporter un « coup de pouce » à des Parcs ayant besoin d'un appui technique et méthodologique ponctuel.

Le budget prévisionnel

Chaque Parc a signé une convention avec le Parc du Pilat pour une durée de trois ans au travers de laquelle il s'engage à financer ce poste à hauteur minimale de 6 160 €/ an (sauf pour le Livradois-Forez dont la participation est de 2500 € car il dispose déjà de 2 géomaticiens-informaticiens en interne).

Afin de compléter le plan de financement de ce poste dont le coût annuel est estimé à 45 000 €, il est proposé de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour une subvention à hauteur de 11 700 €, ainsi que cela avait été fait pour le financement de ce poste sur l'année 2022.

Robert CORVAISIER demande des précisions sur ce dossier et notamment s'il s'agit du financement pour 2022 et 2023.

Sandrine GARDET répond qu'un dossier similaire a été déposé pour 2022 mais que le dossier voté ce soir porte sur 2023.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet ainsi que sur le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

4.2 Ateliers et conférences pour tous

Jean-Philippe PORCHEROT présente ce point.

Il s'agit de proposer des ateliers et conférences appelant la réflexion mais aussi l'action. Ils s'adresseront autant aux citoyens qu'aux élus du Parc. La mise en place sera effective au cours de l'année 2023.

Les objectifs sont multiples :

- Partager les enjeux et problématiques contribuant à la stratégie d'adaptation aux enjeux du changement climatique
- Sensibiliser aux transitions
- Valoriser les initiatives locales
- Acculturer aux enjeux de demain. et faire « projet commun » autour des enjeux de la prochaine charte du Parc

Cycle de conférences

Plusieurs fois dans l'année, le Parc du Pilat proposera des soirées conférences. Elles s'organiseront en 3 temps :

- un temps avec un expert pour un apport de connaissances, ce temps pourra prendre différentes formes : conférence gesticulée, ciné-débat,...
- un temps de valorisation d'initiatives locales contribuant à agir dans la thématique de la soirée
- un temps d'échange libre autour de produits locaux
- Quelques thématiques sont déjà pressenties : les cours d'école de demain, la forêt face au changement climatique, le confort thermique d'été...

Cycle d'ateliers

Sous une forme de micro-conférences avec mise en action, ces ateliers permettront de rendre très concrets des écogestes en faveur des transitions.

Les ateliers pressentis concerneraient l'écoconduite, la biodiversité et l'habitat, cuisiner local,...

Le programme sera défini au sein de la commission éducation, sensibilisation et actions culturelles.

Le budget prévisionnel

Le montant total de l'opération s'élève à 11 000€. Le plan de financement de cette opération de fonctionnement serait le suivant :

- 8790 € - Région Auvergne-Rhône-Alpes
- 2210 € - Autofinancement du Parc du Pilat.

Martine BRUNON demande combien d'ateliers seront organisés.

Sandrine GARDET lui répond que le nombre n'est pas encore défini et que le travail de définition précis des ateliers et conférences sera réalisé par la Commission présidée par M. PORCHEROT.

Daniel DURR souhaiterait que le conseil scientifique puisse être associé à ces travaux.

Charles ZILLIOX et Jean-Philippe PORCHEROT lui répondent qu'il n'y a pas de raisons pour qu'il ne soit pas associé.

Jean-Philippe PORCHEROT indique qu'il est également à l'écoute des besoins des autres Commissions s'agissant de sujet à traiter en conférence ou atelier.

Robert CORVAISIER demande si le budget correspond à de la prestation.

Sandrine GARDET lui répond qu'il s'agit de défraiement d'intervenants et de l'acquisition ou de la mise à

disposition d'outils pédagogiques.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet ainsi que sur le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

4.3 Animation du Projet Agro-Environnemental et Climatique du Pilat (PAEC) sur la période 2023-2027

Valérie PEYSSELON présente ce point.

Lors de la réunion du Bureau du 14 septembre 2022, il a été décidé de déposer une candidature auprès de l'État pour l'animation et la mise en œuvre d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) qui concernera 63 agriculteurs pour la période 2023-2027.

L'appel à projet de l'État concernant l'animation des PAEC est paru depuis. Après prise de connaissance de cet appel à projet et de ses conditions, après réflexion approfondie sur les besoins humains en animation au niveau du PAEC Pilat pour les 5 années du projet, le budget pour l'animation du PAEC Pilat serait le suivant :

		2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL / 5 ANS
Diagnostic d'exploitation	Moyens humains	27 260 €	24 780 €				52 040,00 €
	Accompagnement Solagro	6 000 €					6 000,00 €
	Prestation Prairies Fleuries		7 500 €				7 500,00 €
Plan de gestion	Moyens humains	11 770 €	16 110 €				27 880,00 €
Animation du projet	Moyens humains	4 460 €	4 460 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	32 920,00 €
	Formations	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	10 000,00 €
	TOTAL	51 490 €	54 850 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	136 340,00 €

Le plan de financement suivant est proposé :

Financier	Montant	%
État	64 725,00 €	47 %
AERMC	4 340,00 €	3 %
Autofinancement	27 275,00 €	20 %
VIVEA (formations)	10 000,00 €	8 %
EPCI	30 000,00 €	22 %

Les hypothèses ayant permis la construction de ce plan de financement sont les suivantes :

- absence de certitude face à la capacité de l'État à financer l'animation du PAEC au-delà de 2023-2024
- autofinancement de la part du Parc du Pilat à hauteur de 20 %
- répartition de la contribution financière des EPCI par rapport au nombre d'exploitations agricoles

concernées par leur territoire respectif, le montant sollicité par EPCI pour le projet est le suivant :

EPCI	Nombre de dossiers estimé	Montant	%	Pour mémoire : Montant estimé en juillet (avant connaissance des règles de financement de l'État)
CCMP	26	12 381 €	41 %	11 657 €
CCPR	7	3 333 €	11 %	3 454 €
SEM	20	9 524 €	32 %	8 203 €
VCA	10	4 762 €	16 %	4 317 €

Il est proposé :

- soit de solliciter les EPCI par une contribution unique en début de programme plutôt qu'une contribution annuelle par soucis de simplification
- soit de solliciter les EPCI pour 2 contributions durant les 5 ans :
 - une contribution en 2023 à hauteur de 80 % du montant prévu, l'essentiel des dépenses étant prévues pour 2023 et 2024
 - une contribution en 2025 à hauteur de 20 % du montant prévu, soit le montant restant

Un dossier de demande de subvention pour les années 2023 et 2024 est à déposer avant le 17 octobre auprès de l'État. Les dépenses présentées dans ce dossier, correspondant aux dépenses éligibles pour l'État pour les années 2023 et 2024, sont d'un montant de 64 725 €.

4.4 Mutualisation d'un poste avec Saint-Étienne Métropole pour le lancement des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques du Pilat et de Saint-Étienne Métropole sur la période 2023-2024

Valérie PEYSSELON poursuit sa présentation. Les 2 points seront mis au vote séparément mais sont présentés en même temps, s'agissant du même projet.

Cette mutualisation est présentée en anticipation. Il faudra, bien entendu, que la candidature du Parc, au PAEC soit retenu. Le poste devra par ailleurs être créé par le Comité syndical, en novembre.

Le Parc naturel régional du Pilat et Saint-Étienne Métropole ont chacun déposé le 15 septembre dernier une candidature pour permettre le déploiement sur leurs territoires respectifs d'un PAEC et ainsi rendre accessibles aux agriculteurs des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Si ces candidatures sont retenues, cela induira la nécessité d'accompagner les agriculteurs volontaires dans la mise en place de ces MAEC.

Afin de rationaliser leur intervention et au vu de leurs besoins respectifs, le Parc naturel régional du Pilat et Saint-Étienne Métropole envisagent de mutualiser un agent susceptible d'assurer ce travail.

L'agent recruté assurerait les missions de :

- réalisation des diagnostics d'exploitation
- réalisation des plans de gestion
- participation à l'animation des PAEC (préparation des formations, accompagnement administratif, soutien aux instances de pilotage)

Le temps de travail serait partagé en 0,5 ETP pour Parc et 0,5 ETP pour SEM sur une durée de 18 mois entre début 2023 et mi-2024.

Il est envisagé que le Parc naturel régional du Pilat porte ce recrutement sur 1 ETP pour ensuite mettre à

disposition ses services auprès de SEM – qui est un des membres du syndicat mixte.

Cette organisation nécessitera la mise en place d'une convention conclue entre le syndicat et SEM fixant les modalités de cette mise à disposition notamment les conditions de remboursement par la collectivité ou l'établissement des frais de fonctionnement du service.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet ainsi que sur le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de l'État.

Il est précisé, par ailleurs, que chaque EPCI en interne puisse acter le mode de contribution choisi.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet et approuve la mutualisation de services qui se traduira par la mise en place d'une convention entre le Syndicat mixte du Parc du Pilat et Saint-Étienne Métropole.

4.5 Animation du Contrat vert et bleu Grand Pilat en 2023

Christine ROBIN présente ce dossier.

Après échange avec la Région et dans l'attente de précision sur la manière dont le FEDER Région pourra être mobilisé à l'avenir pour le financement des actions du Contrat vert et bleu, il est proposé de déposer une demande de subvention à la Région :

- pour l'animation en 2023 du Contrat par le chargé de mission biodiversité dont le poste a été créé pour accroissement d'activité lors de la réunion du Comité syndical du 5 octobre 2022. Le temps d'animation est estimé à 0,5 ETP
- pour l'organisation de visites de terrain pour favoriser le retour d'expérience entre acteurs du Contrat vert et bleu
- pour faire appel à un stagiaire qui pourra travailler sur l'évaluation des actions de plantation de haies et de préservation et de restauration des zones humides

Le montant total de ce projet de fonctionnement s'élève prévisionnellement à hauteur de 31 786 € TTC pour lequel le plan de financement proposé est le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat Vert et Bleu) : 31 786 €

Lucien BRUYAS demande si un bilan des plantations de haies pourra être fait.

Christine ROBIN répond que le travail du stagiaire portera justement sur la réalisation d'un tel bilan.

Christophe GONON précise que sur Tupin-et-Semons des plantations ont été faites dans le cadre d'un projet communal et elles ont bien résisté.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet ainsi que sur le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du Contrat vert et bleu.

4.6 Réalisation d'une cartographie de la trame verte et bleue à l'échelle intercommunale pour la révision de la Charte

Ce point est retiré de l'ordre du jour. La cartographie se fera en interne.

4.7 Programme d'actions culturelles pour l'année 2023

Jean-Philippe PORCHEROT présente ce point.

Lors de la dernière réunion du Bureau, le 14 septembre, il a été décidé de déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la Région et du Département du Rhône pour mener une programmation culturelle en 2023 reposant sur :

- la mise en place de la saison culturelle « Champ Libre »,
- l'accueil de résidences d'artistes,
- la mise en place du Festival du cinéma solidaire du Pilat.

Ce programme d'un montant prévisionnel de 30 000 € avait été validé avec le plan de financement ci-après :

- Région Auvergne Rhône Alpes (politique régionale en faveur des Parcs) : 25 000 €
- Conseil Départemental du Rhône (convention annuelle de partenariat) : 5 000 €

Après dépôt de ce dossier auprès des services de la Région, il a été demandé d'afficher un plan de financement prévoyant 20 % d'autofinancement. Aussi, le temps agent Parc consacré à ce dossier n'ayant pas été comptabilisé dans le coût total du projet, il est proposé de le rajouter afin de pouvoir générer de l'autofinancement.

Ainsi ce programme s'élève désormais prévisionnellement à hauteur de 37 500 € et son plan de financement s'établit comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (politique régionale en faveur des Parcs) : 25 000 €
- Conseil Départemental du Rhône (convention annuelle de partenariat) : 5 000 €
- Autofinancement Parc : 7 500 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet ainsi que sur le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

Il est précisé que cette délibération annule et remplace celle du 14 septembre 2022, concernant le même dossier.

5 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU PARC DU PILAT AU RESEAU DES TERRITOIRES BIO PILOTES

Valérie PEYSSELON présente ce dossier.

L'orientation vers l'agrobiologie est un élément fort du projet agricole de la Charte du Parc du Pilat. Elle fixe des objectifs à atteindre précis et chiffrés pour 2025 dans l'objectif opérationnel "Diversifier et valoriser localement les produits et services de l'agriculture du Pilat" :

180% des EA bovines laitières labellisées "AB" sur le plateau de Saint-Genest-Malifaux

250% des EA bovines laitières labellisées "AB" sur les autres secteurs

320 % des EA arboricoles labellisées "AB" et 80 % en PFI

460% des EA viticoles labellisées "AB" ou en démarche type "Terra vitis"

533% des EA caprines laitières labellisées "AOP"

La dynamique en marche (20 % des EA labellisées "AB" en 2020) se consolide progressivement. De nombreuses actions sont conduites sur le Pilat dans ce sens.

Le Parc du Pilat a candidaté en 2017 pour participer au réseau Eau & bio, aujourd'hui renommé Territoires Bio pilotes, proposé par la FNAB (Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique). Il réunit près de 30 collectivités locales particulièrement engagées en faveur du développement de l'agriculture biologique dans toute la France pour partager, expérimenter et innover ensemble.

En termes de fonctionnement, l'animation du dispositif repose sur cinq ambitions :

- Favoriser les échanges et le partage de connaissance entre sites (**réunions nationales trimestrielles**, séminaires, **voyages d'études**, outils de suivi et de partage des dynamiques territoriales)
- Apporter des informations sur les expériences hors réseau (France, international) et sur des leviers d'actions innovants (réunions nationales trimestrielles, **veille et capitalisation**, sollicitation d'**experts** thématiques)
- Faire connaître le réseau et les démarches engagés par les Territoires bio pilotes qui le composent
- Construire collectivement des analyses thématiques et identifier des problématiques à approfondir
- Faire émerger et accompagner des **expérimentations** sur tout ou partie des sites : connaissance des flux de polluants, structuration des filières longues, démarche de dialogue territoriale, accompagnement des agriculteurs, etc.

Il est proposé de renouveler l'adhésion du Parc du Pilat au réseau des Territoires bio pilotes. Cette adhésion est sans incidence financière pour le Budget du Parc.

Le Parc du Pilat est invité à participer à la cérémonie officielle de signature des chartes qui aura lieu lors du Salon des Maires et des Collectivités le 23 novembre 2022. À cette occasion, le Parc du Pilat sera représenté par Monsieur Jean-Louis Poletti.

Valérie PEYSSELON précise que l'adhésion au réseau permet d'avoir des outils et des contacts pour tendre vers l'agriculture biologique.

A la demande de Charles ZILLIOX, Sandrine GARDET indique que le Parc avait adhéré au réseau qui s'appelait initialement Eau et Bio en 2017, au moment où il s'agissait d'accompagner les agriculteurs à prendre en compte les prescriptions dans les zones définies autour du barrage des plats en vue de préserver la qualité des eaux.

Lucien BRUYAS indique qu'aujourd'hui plusieurs coopératives ne veulent plus prendre du lait bio. Certains producteurs ont abandonné le label.

Charles ZILLIOX souligne qu'il y a un ralentissement des achats bio par les consommateurs. Il peut y avoir un peu d'exagération sur le prix du bio. En vente directe, les prix doivent être raisonnables.

Lisa FAVRE-BAC répond que pour le bio en vente directe, les prix restent modérés. Ce n'est pas le cas pour le bio vendu en super marché. C'est une question de filière et de débouchés qu'il faut repenser. Il faut travailler sur la filière et les consommateurs.

Jean-Paul VALLOT ajoute que le prix de l'aliment a augmenté. Il est par exemple de 350 à 400 € la tonne pour l'aliment des volailles dont l'élevage est conduit de manière conventionnelle et de 700 € la tonne pour les aliments pour les volailles dont l'élevage est conduit en bio.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable pour le renouvellement de l'adhésion du Parc du Pilat au réseau des Territoires Bio pilotes et autorise la signature de la Charte d'engagement.

6 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PARC DU PILAT ET SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE

Jean-Philippe PORCHEROT présente ce point.

Depuis 2014, chaque année, l'association Scouts et Guides de France met à la disposition du Parc des moyens humains (une personne recrutée dans le cadre d'un Service civique volontaire pendant huit mois) nécessaires pour favoriser le développement de chantiers participatifs et d'initiatives à visée culturelle et éducative de Scouts sur le territoire du Pilat.

Ce partenariat a permis, entre 2014 et 2022, la venue de plus de 1 500 scouts et la réalisation de plus de 94 chantiers au service de projets portés par des communes ou des associations.

Cet été 2022, environ 210 scouts (390 l'an dernier) sont venus effectuer leur camp au sein du Parc naturel régional du Pilat, soit 14 Groupes Scouts (23 l'an dernier) qui ont réalisé 14 chantiers.

Ces chantiers ont permis, entre autres, de rénover du mobilier urbain à Farnay, de construire des abris pour les brebis en éco-pâturage sur Loire-sur-Rhône, de réaliser des aménagements sur le verger communal de Graix, d'aménager les abords de la maison des tresses et lacets à la Terrasse sur Dorlay, de restaurer des ouvrages industriels à Saint-Julien-Molin-Molette, d'entretenir et de suivre le balisage de sentiers à partir de Saint-Chamond, Doizieux et Bourg-Argental, de débroussailler une parcelle à vocation mellifère à Châteauneuf, de restaurer une mare à Sainte-Croix-en-Jarez et à Rochetaillée, d'entretenir murets et petits patrimoines à Sainte-Croix-en-Jarez et Mallevall.

Vu l'engouement et la satisfaction des collectivités, des associations et des groupes Scouts pour ces actions partenariales et au regard de la qualité des relations qui ont pu s'établir entre le Parc et l'association Scouts et Guides de France, cette dernière nous propose pour 2023 de poursuivre l'expérience avec l'hébergement d'un nouveau volontaire en service civique pour la période de janvier à septembre 2023, selon les mêmes modalités que pour les années précédentes.

Le partenariat proposé permet de :

- travailler avec un public adolescent ;
- développer des échanges avec les jeunes des agglomérations voisines mais aussi plus lointaines ;
- réaliser des actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable dans une forme plus participative.

Charles ZILLIOX ajoute que c'est une action importante qui fait connaître le territoire.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce partenariat et autorise Monsieur le Président à signer la convention à venir, entre le Parc du Pilat et Scouts et Guides de France.

7 - CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE DE SENTIERS DE RANDONNÉE SUR LE DOMAINE CONCÉDÉ À LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE

Marie VIDAL-CELARIER présent ce point.

Dans le cadre de son développement touristique, le Parc naturel régional du Pilat a créé aux abords du Rhône des sentiers de randonnée pédestre, VTT et cavaliers.

Ces sentiers traversent différentes communes : Saint-Pierre-de-Boëuf, Chavanay, Saint-Michel-sur-Rhône, Vérin, Condrieu, Tupin-et-Semons. Le Parc du Pilat, sur son périmètre, assure la cohérence de la gestion des sentiers.

Une partie du tracé des sentiers de randonnées du Parc du Pilat se situe sur du domaine public fluvial concédé par l'État à la Compagnie Nationale du Rhône. Le Parc du Pilat a souhaité régulariser la situation en proposant à la Compagnie National du Rhône (CNR) une contractualisation. La CNR a accepté la démarche

qui donne lieu à une convention triennale entre les deux structures.

La convention a pour objet de définir les conditions d'utilisation et d'occupation du domaine public concédé à CNR, en vue du passage de sentiers de randonnée pédestre, VTT et cavaliers balisés, situés plus précisément sur des ouvrages CNR.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la convention à venir, entre la CNR et le Parc du Pilat, et autorise Monsieur le Président à la signer.

8 - DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR D'AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGE QUE LE PARC

8.1 Conception d'une aire de refuge sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle – Commune de Saint-Julien-Molin-Molette

Jean-Philippe PORCHEROT présente ce dossier.

Le Bureau du Parc dans sa séance du 14 septembre 2022 avait validé une demande de subvention régionale portée par l'association Derrière Le Hublot, scène conventionnée d'intérêt national.

Avec l'Agence française des chemins de Compostelle, cette association développe une aventure artistique sur les chemins de Compostelle appelée « Fenêtre sur le Paysage ». Derrière le Hublot a proposé à la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette, étape du chemin de Saint-Jacques de Compostelle, de rejoindre ce projet via la création d'une œuvre d'art-refuge en 2023. Il s'agira d'une œuvre pérenne, réalisée à partir de savoir-faire locaux permettant une immersion contemplative en connexion avec la nature, le patrimoine, le paysage et un refuge pour une nuit.

Le Bureau du Parc avait validé le plan de financement suivant pour la conception de cette œuvre refuge par Derrière le Hublot dont le coût s'élève à 10 000 € TTC :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (politique régionale en faveur des Parcs) : 8 000 €
- Autres financeurs (FNADT-FEDER) : 2 000 €

Après dépôt de ce dossier auprès des services de la Région, il nous a été demandé d'afficher un plan de financement prévoyant 20 % d'autofinancement. Par ailleurs, s'agissant d'un projet co-réalisé par Derrière Le Hublot et la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette, il est préférable que la demande de subvention soit portée par la Commune.

Ainsi, il vous est proposé de valider le dossier de demande de subvention déposé par la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette pour la conception d'une aire de refuge sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle dont le coût s'élève à 10 000 €.

Le plan de financement de cette opération d'investissement serait le suivant :

- Région Auvergne Rhône Alpes (politique régionale en faveur des Parcs) : 8 000 €
- Autofinancement de la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette : 2 000 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet proposé et son plan de financement et valide l'accompagnement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de sa politique en faveur des Parcs.

Il est précisé que cette délibération annule et remplace la délibération du 14 septembre concernant ce projet.

8.2 Prise en compte des corridors écologiques dans la gestion des bords de routes par l'acquisition de matériel adéquat et l'adoption d'une gestion différenciée – Département de la Loire

Christine ROBIN présente ce dossier.

Après échange avec la Région et dans l'attente de précision sur la manière dont le FEDER Région pourra être mobilisé à l'avenir pour le financement des actions du Contrat vert et bleu, il est proposé de soutenir la demande de subvention à la Région du Département de la Loire pour l'acquisition de matériel permettant d'améliorer la prise en compte des corridors écologiques et de la biodiversité en général dans la gestion des bords de route.

Le coût de ce projet d'investissement s'élève prévisionnellement à hauteur de 349 957 € HT et serait financé comme suit :

- Région Auvergne Rhône Alpes (Contrat Vert et Bleu) : 58 000 € (taux de subvention 16,57%)
- Autofinancement du Département de la Loire : 291 957 €

Serge RAULT demande comment le Département gère les opérations coupe-feu.

Lisa FAVRE-BAC ajoute que beaucoup de Communes se posent également la question de comment on concilie la nécessité de réaliser des opérations coupe-feu et la préservation de la biodiversité.

Serge RAULT trouverait intéressant que les règles puissent être expliquées pour faire respecter le débroussaillage, en limite d'espace libre.

Robert CORVAISIER demande quel type de matériel va être acquis par le Département.

Sandrine GARDET répond qu'elle adressera aux élus le dossier de demande de subvention du Département précisant de quel matériel il s'agit.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet proposé et son plan de financement et valide l'accompagnement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du Contrat vert et bleu.

9 – PARTICIPATION DU PARC DU PILAT AU FINANCEMENT DE LA CHARTE FORESTIÈRE DU TERRITOIRE

Valérie PEYSSELON présente ce dossier.

Le Bureau du Parc dans sa séance du 4 novembre 2020 avait décidé de la signature d'une convention l'engageant aux côtés de Fibois 42 et de tous les EPCI du Pilat (Communauté de communes des Monts du Pilat, Communauté de communes du Pilat Rhodanien, Vienne Condrieu Agglomération et Saint-Étienne Métropole) à participer à la mise en œuvre d'une Charte forestière sur la période de 6 ans allant de mai 2020 à mai 2026.

Cette deuxième charte forestière est animée par Fibois 42 (0,5 ETP)

Dans le cadre de cette convention, il était prévu que les EPCI et le Parc soient amenés à contribuer financièrement au maintien de cette animation à hauteur de 3000 €/an/structure jusqu'à 2026.

L'animation de la Charte pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 ayant bénéficié de soutien financier de la part de la Région et de l'Union européenne via le LEADER du Pilat et d'un autofinancement de FIBOIS 42, le soutien financier des EPCI et du Parc n'a pas été sollicité.

Les fonds régionaux n'étant plus accessibles pour ce type de projet, FIBOIS 42 envisage de solliciter une nouvelle fois le soutien de LEADER pour financer l'animation de la charte forestière sur 2023-2024.

Le coût de cette animation s'élève prévisionnellement à 33 800 € et serait financé comme suit :

- FEADER – LEADER du Pilat : 24 336 €
- Parc : 1 216,80 €
- Saint-Étienne Métropole : 1 216,80 €
- Communauté de communes du Pilat Rhodanien : 1 216,80 €
- Communauté de communes des Monts du Pilat : 1 216,80 €
- Communauté d'agglomération de Vienne Condrieu : 1 216,80 €
- Autofinancement FIBOIS 42 : 3 380 €

Si toutefois, l'aide LEADER n'était pas obtenue, le Parc et les EPCI s'engageraient à accompagner le projet à hauteur de 6 084 euros chacun.

Pour les années 2024-2025 et 2025-2026, le coût annuel de l'animation s'élèverait à 33 800 € avec un plan de financement annuel suivant :

- Parc : 6 084 €
- Saint-Étienne Métropole : 6 084 €
- Communauté de communes du Pilat Rhodanien : 6 084 €
- Communauté de communes des Monts du Pilat : 6 084 €
- Communauté d'agglomération de Vienne Condrieu : 6 084 €
- Autofinancement FIBOIS 42 : 3 380 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les modalités de financement telles que décrites ci-dessus, et autorise Monsieur le Président à signer un avenant à la convention détaillant ces nouvelles modalités de financement de l'animation de la Charte Forestière pour la période 2023 à 2026.

10- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

10.1 Présentation du programme d'éducation au territoire 2022-2023

Jean-Philippe PORCHEROT communique aux membres du Bureau, les éléments suivants :

Ce programme comporte toujours une action nouvelle lancée en 2021, à savoir l'appui à la mise en place d'Aires terrestres éducatives :

Le Parc accompagne les écoles dans la mise en place d'aires terrestres éducatives (dispositif de l'Office Français de la Biodiversité - OFB).

3 aires terrestres éducatives (ATE) labellisées

- Farnay
- Echalas
- St Romain les Atheux

2 contacts de nouvelles aires terrestres éducatives (ATE)

- Roisey
- St Romain en Gal

Pour la mise en place de ces aires terrestres, un dossier est à déposer auprès de l'OFB, soit par l'école soit par Nature en Mont Pilat. Le plan de financement de chaque dossier est le suivant :

- 80 % OFB
- 20 % autofinancement = 400 à 800€ par ATE (selon année 1 ou 2)

Le Parc a un rôle en termes d'accompagnement pour le dépôt des dossiers de demandes de subventions, de labellisation.... Il coordonne des temps d'échanges inter-ATE, fait du suivi des projets, propose du prêt de matériel et aide à la recherche de cofinancement ou d'intervenant.

Jean Philippe PORCHEROT annonce qu'avec beaucoup de travail et après plusieurs péripéties, le Parc sera en mesure de reconduire son programme habituel d'intervention auprès des écoles mais dans un cadre malheureusement plus restreint du fait d'une enveloppe financière réduite.

Le programme d'éducation au territoire 2022-2023

Cette année nous avons une capacité budgétaire d'environ 38 classes.

Le programme pourrait se définir de la façon suivante :

- Pastoralisme : cycle 3
- Forêt : cycles 2 et 3
- Biodiversité : cycles 1 et 2

Afin d'éviter aux enseignants de rédiger des projets inutilement et d'éviter au comité de sélection de devoir refuser de bons projets, et vu notre capacité estimée à 38 classes, le programme d'éducation au territoire sera proposé d'abord **aux écoles du territoire**, puis, selon le nombre de places restantes, aux écoles des villes-portes en priorisant les classes hors Saint-Etienne Métropole qui bénéficient de propositions similaires.

Sur le programme pastoralisme :

Dans le cadre du PPT (plan pastoral de territoire), ce dossier comprend la formation des intervenants, la création du programme et de ses outils, une malle pédagogique, et des interventions en classe pour 2 années

Pour les programmes forêt et biodiversité, les financements sont les suivants

- 15 000 € de l'ARS dans le cadre d'un appel à projet
- 10 000 € de l'ASSE cœur vert
- 5 000 € du Conseil Départemental du Rhône

Jean-Philippe PORCHEROT indique qu'une réflexion est à mener pour une prise en charge partagée avec les villes-portes. Par exemple, les villes pourraient prendre en charge la moitié du coût des programmes.

En termes de calendrier :

1. Information par mail au comité technique pour validation de la proposition (fin septembre- début octobre)
2. Mail d'information aux écoles (fin septembre- début octobre)
3. Présentation de la proposition lors de la séance de Bureau du Parc du Pilat (12 octobre)
4. Envoi par mail du programme détaillé et des modalités d'inscriptions aux écoles du territoire avant les vacances scolaires (avant le 22 octobre)
5. **Date limite d'inscription le mercredi 16 novembre**
6. Comité technique de sélection (élargi à l'ARS) : **semaine du 21 novembre**
7. Date de rencontre des enseignants (avec intervention de l'ARS) : **le 14 décembre**

Charles ZILLIOX adresse ses remerciements pour le travail fait. Il a, par ailleurs alerté Thierry KOVACS, vice-président à la Région sur le financement du programme d'éducation au territoire.

Daniel DURR regrette que ce programme soit en perte de vitesse. Pour certains financeurs, ce n'est pas une priorité.

A la demande de Charles ZILLIOX, Sandrine GARDET fait un petit historique. Elle rappelle que ce programme a toujours été considéré comme prioritaire par les élus successifs du Parc et a été préservé en 2016 lorsqu'il s'est agi de faire des choix suite à la baisse de 20 % du soutien régional dans le cadre du contrat de Parc.

Des recherches de partenaires financiers divers ont été faites :

- Le Département de la Loire a cessé son soutien à ce projet pour se recentrer sur les Collèges, la même année où le Département du Rhône a bien voulu décidé d'un soutien au Parc pour ce programme.
- Depuis 2016, l'ASSE a maintenu son partenariat avec le Parc sur ce programme, ce qui est précieux.
- Le Parc a aussi expérimenté un partenariat avec la Fédération des Chasseurs qui elle bénéficie d'un soutien important de la Région depuis 2017, mais celui-ci n'était pas plébiscité par les écoles et a été arrêté
- Le Parc a mobilisé pour son programme d'éducation des crédits de l'OFB obtenu pour la réalisation des Atlas de la Biodiversité Communale dans les années 2018 et 2020

Toutefois le financeur principal de ce projet a toujours été la Région. L'arrêt du soutien de la Région pour 2021-2022 a fait que le programme a été réalisé sur les fonds propres du Parc pour plus de 30 000 €.

Charles ZILLIOX indique qu'il faut poursuivre cette recherche de financement complémentaire. Ce programme est une très bonne entrée pour que les enfants aient accès à la nature. Il faut se battre pour trouver de l'argent. Et peut-être que les communes devraient payer.

Valérie PEYSSELOON précise que si des actions sont faites dans les collèges, le Département pourra intervenir.

Serge RAULT ajoute qu'en effet l'éducation est une thématique prioritaire. Ce ne serait pas insensé que les Communes participent.

Martine MAZOYER relate que dans sa commune, un projet avec l'école et l'ONF est en cours. Le transport des élèves est pris en charge par la Commune, une parcelle forestière a également été mise à disposition. Si on estime que l'éducation est importante, il faudra s'en donner les moyens.

Charles ZILLIOX précise que c'est le rôle du Parc de faire connaître le territoire.

Lisa FAVRE-BAC réplique qu'il faudrait que tous les élèves, à la sortie du CM2 connaissent le Parc. Ce pourrait être une ambition dans la future Charte. Sur les aires terrestres éducatives, peut-être que d'autres écoles peuvent être intéressées.

Charles ZILLIOX indique que ce qui est important c'est de définir l'idéal et ensuite il faudra trouver les financements.

Serge RAULT ajoute que cela pourrait aussi servir à impliquer les Communes dans le Parc.

Charles ZILLIOX souligne que c'est un budget à sanctuariser.

Jean-Philippe PORCHEROT répond que pour les aires terrestres éducatives, cela ne peut pas concerner plus de 2 ou 3 classes en même temps, car il faut pouvoir les accompagner.

10.2 Séquence Éviter-Réduire-Compenser : bilan de l'étude réalisée

Sandrine GARDET présente le bilan de l'étude réalisée avec le Scot des Rives du Rhône et Rives Nature.

Il s'agit en réalité de deux études : la première concerne l'évaluation de la mise en œuvre de la séquence ERC sur le territoire d'étude (Scot Rives du Rhône + Parc) et la seconde porte sur la manière dont on pourrait favoriser la mise en œuvre de cette séquence au travers de la future charte du Parc.

Le diaporama de présentation est joint au présent compte-rendu. L'étude est accessible également sur le site

internet du Parc.

Pour la première étude : 7 projets ont servi de base à cette étude dont certains n'étaient pas « réglementairement » soumis à cette séquence.

Le Bureau d'études a regardé si les constats nationaux datant de 2015 sur la mise en œuvre de la séquence se vérifiaient pour ces 7 projets.

La confusion entre évitement, réduction et compensation n'est plutôt pas constaté sur notre territoire, tout comme le manque d'anticipation.

En revanche, on s'intéresse surtout aux espèces protégées et aux zones humides et peu à la biodiversité ordinaire. Il y a des difficultés pour trouver des parcelles compensatoires et on manque d'outils et de connaissances.

En termes de bilan, les points suivants sont soulignés :

- Le respect de la séquence Éviter puis, Réduire, puis Compenser avec la mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction dans la plupart des dossiers étudiés
- Une montée en compétence de la part de la plupart des acteurs de la séquence ERC : maîtres d'ouvrage, bureaux d'études et services de l'État, avec des porteurs de projets ayant intégré la séquence ERC dans leur processus de développement de projet
- Des porteurs de projet encore novices sur le sujet et des projets en dessous des seuils obligeant à la mise en œuvre de la séquence ERC, moins vertueux dans la prise en compte de la biodiversité
- Une dynamique positive des acteurs du territoire pour améliorer la mise en application de la séquence ERC
- Des mesures compensatoires pas toujours à la hauteur des besoins de compensation
- Une forte tension foncière compliquant l'accès à la compensation et incitant à l'évitement et la réduction
- Des attentes en termes d'acquisition et de diffusion de connaissances, de retours d'expérience, de bonnes pratiques d'aménagement
- Des attentes en termes de renforcement et de développement de la dynamique de coopération entre les acteurs du territoire
- Diverses pistes d'action en matière de communication, de stratégie territoriale, de densification etc.
- Une réflexion à mener à l'échelle des documents de planification au travers du SCoT ou de la charte du Parc pour une opérationnalisation à l'échelle territoriale.

Charles ZILLIOX indique que le Parc et le SCOT pourraient être moteurs. Il y a un vrai travail à faire sur le sujet.

Lisa FAVRE-BAC souligne que contrairement aux constats de l'étude, on a souvent l'impression que les mesures d'évitements sont insuffisantes.

Sandrine GARDET répond que dans l'étude les projets sont analysés plus précisément et indique que seuls 7 projets ont été étudiés, 7 dont les informations étaient accessibles.

La seconde étude concerne l'intégration de cette séquence dans les Chartes de PNR.

Plusieurs Parcs se sont déjà saisi de la question mais les expériences des trois PNR suivants semblent les plus éclairantes :

- PNR Boucles de la Seine normande qui est un des Parcs pionniers dans la prise en compte de cette séquence et qui après avoir voulu être partie prenante sur les projets importants de son territoire (des porteurs de projets ayant les moyens de réaliser eux-mêmes leur étude et un monde industriel où le Parc se fait « écrasé ») a décidé de se recentrer sur l'accompagnement des projets non

soumis réglementairement

- PNR de Brière qui se lance dans l'accompagnement des projets en faisant payer cette accompagnement
- PNR des Grands Causses qui dans sa nouvelle charte a décidé d'appliquer la séquence ERC à toutes les thématiques de sa charte

Les points clés et points de vigilance peuvent être :

- Des partenaires informés des actions du Parc sur la séquence ERC
- Une bonne entente avec les partenaires locaux
- Susciter l'adhésion du réseau de partenaires
- Être force de proposition
- Disposer des moyens pour assurer la mission d'accompagnement
- Mesurer ses ambitions

Pour le Parc du Pilat, les pistes pourraient être :

- Accompagner les projets en dessous des seuils réglementaires pour mettre en œuvre la séquence ERC
- Favoriser les retours d'expérience
- Animer les acteurs
- Identifier les zones de restauration à privilégier
- Se coordonner avec les autres acteurs

10.3 Présentation et débat sur l'étude relative à l'évaluation de l'évolution de la biodiversité

Étant donné l'heure avancée, ce point est reporté à une séance ultérieure pour avoir le temps d'échanger sur le sujet.

10.4 Présentation du programme du Festival du Ciné-solidaire du Pilat

Le programme est distribué à l'ensemble des participants.

Charles ZILLIOX remercie l'ensemble des participants et précise que le comité syndical se réunira le 30 novembre. Le prochain Bureau aura lieu le 14 décembre. (pas de réunion en novembre).

La prochaine réunion de Bureau aura lieu le 14 décembre à 18h.